



SOIXANTE ET UNIÈME SESSION
Du 27 au 31 octobre 2025
Panama (Panama)

DÉCISION 4(LXI)

QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ARTICLE 44 DE L'AIBT DE 2006

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant l'article 44 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006);

Notant que l'AIBT de 2006 est entré en vigueur le 7 décembre 2011 pour une durée initiale de dix années et qu'il a été prorogé pour une période de cinq ans avec effet du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2026, conformément à la décision 4(LVII);

Prenant note de la décision 1(LIX.1) se rapportant à la prorogation supplémentaire de l'Accord conformément à l'article 44(2) de l'AIBT de 2006, pour une période de trois années avec effet du 7 décembre 2026 au 6 décembre 2029;

Prenant note des travaux et recommandations du groupe de travail intersessions créé par la décision 4(LVII), lequel a été prorogé par les décisions 4(LVIII), 5(LIX) et 4(LX) aux fins d'évaluer la nécessité d'une négociation et/ou d'une prorogation supplémentaire de l'AIBT de 2006, ainsi que figurant dans le document ITTC(LIX)/5;

Prenant en outre note de la décision 5(LIX), en son paragraphe 4 en précisant son dispositif opératoire, en vertu de laquelle le groupe de travail intersession en ligne devient à composition non limitée et est renommé «Groupe de travail préparatoire» (GTP);

Reconnaissant la nécessité de planifier dans l'optique de l'expiration de l'AIBT de 2006 en prévoyant un délai et des ressources suffisants pour préparer un accord subséquent;

Prenant en outre acte des travaux et recommandations du GTP présentés à la soixante et unième session du Conseil;

Prenant acte des contributions volontaires du Japon et des États-Unis d'Amérique à ce jour en appui aux travaux préparatoires;

Décide de:

1. Proroger le mandat du Groupe de travail préparatoire (GTP) jusqu'à la soixante-deuxième session du Conseil en 2026;

2. Prier le GTP de conduire ses travaux en étroite collaboration avec le Secrétariat et en accord avec la Feuille de route révisée figurant en annexe à la présente décision, ce aux fins d'analyser les éléments qui ont été déterminés ainsi que, le cas échéant, des éléments additionnels à prendre en considération en vue de la future négociation; et explorer les options et formuler des recommandations pour traiter ces éléments sur la base de discussions au sein des Membres;
3. Prier le GTP de soumettre un rapport, qui comportera notamment ses recommandations relatives à la Feuille de route provisoire pour 2027, au Comité préparatoire et au Conseil à sa soixante-deuxième session. Ce rapport devra traiter:
 - (i) les éléments prioritaires, les groupes d'éléments et de questions, et l'identification de domaines d'intérêt d'importance
 - (ii) le positionnement de l'OIBT par rapport à d'autres accords et organisations multilatéraux pertinents, ainsi qu'aux initiatives
 - (iii) la question de savoir ce qu'il est nécessaire d'inclure dans le nouvel Accord et ce qui pourrait être laissé à des décisions opérationnelles du Conseil
 - (iv) des éléments additionnels susceptibles d'y être inclus
4. Prier le Secrétariat de mettre en ligne sur le Portail des membres les minutes des réunions du GTP dans un délai de quatre semaines suivant la réunion concernée, ce dans un souci de transparence à l'égard de l'ensemble des Membres et d'information;
5. Encourager l'ensemble des Membres à prendre une part active au GTP à composition non limitée afin de renforcer l'inclusivité dans les travaux préparatoires à la future négociation; et
6. Prier la Directrice exécutive de solliciter des contributions volontaires aux fins de satisfaire aux exigences budgétaires de la mise en œuvre de la présente décision, et, en l'absence de contributions volontaires suffisantes, l'autoriser à mobiliser des fonds de la Réserve de fonds de roulement pour un montant maximal de 212 000 \$EU.

ANNEXE

CALENDRIER ET ESTIMATION PROVISOIRES DES COÛTS DE LA RENÉGOCIATION DE L'AIBT

(en dollars des États-Unis)

Calendrier provisoire		Description	Estimation provisoire des coûts
2026	Février	<u>Groupe de travail préparatoire</u> - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8,000.00
	Mars	<u>Réunion des Groupes des consommateurs/des producteurs</u> - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Juin	<u>Réunion des Groupes des consommateurs/des producteurs</u> - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000,00
	Septembre	<u>Groupe de travail préparatoire</u> - Séance en ligne. Interprétation (en ligne) & traduction des documents	\$8 000
	Novembre conjointement au CIBT62	<u>Comité préparatoire I (deux jours au Japon)</u> - Infrastructures des réunions (y compris équipement SIS) - Personnel linguistique (interprètes/traducteurs), etc.	\$180 000,00
		Total:	\$212 000,00
2027	T1	<u>COMITÉ PRÉPARATOIRE II - (3 jours au Japon)</u> - Infrastructures des réunions (matériel SIS inclus) - Personnel linguistique (interprètes/traducteurs), etc.	250 000,00
	T3	<u>NEGOCIATION CNUCED I - (5 jours à Genève)</u> - Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
		Total:	\$395 000,00
2028	T1	<u>NEGOCIATION CNUCED II - (5 jours à Genève)</u> - Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
	T3	<u>RENÉGOCIATION CNUCED III - (5 jours à Genève)</u> Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
		Total:	\$290 000,00
2029	T1	<u>NEGOCIATION CNUCED IV - (5 jours à Genève)</u> - Coûts de déplacement du Secrétariat (per diem inclus), etc.	\$145 000,00
		Total:	\$145 000,00

* * *